

- Créer des unités ayant des fonctions de renseignements financiers dans les pays qui ne l'ont pas encore fait, avec l'appui de la CICAD et d'organismes internationaux spécialisés dans ce domaine, ce pour quoi, dans ce contexte, il est recommandé que les efforts de formation de la CICAD et de la BID soient élargis;
- Élaborer, dans le cadre de la CICAD, une stratégie à long terme incluant un programme d'une durée de trois ans, pour mettre au point un mécanisme de base homogène en vue d'estimer les coûts sociaux, humains et économiques du problème de la drogue dans les Amériques, et soutenir les pays en leur apportant l'assistance technique nécessaire;

Promouvoir une coopération bilatérale et multilatérale et un échange d'information sur les politiques et les mesures relatives à la prévention, au traitement, à la rééducation et au contrôle de l'approvisionnement en matière de drogue, et organiser des campagnes de sensibilisation pour favoriser la sensibilisation du public aux risques que représente la consommation de drogues;

Soutenir des mesures visant à faire obstacle au crime organisé, au blanchiment d'argent, au détournement de précurseurs chimiques, au financement de groupes armés et à d'autres activités illicites découlant du trafic des drogues et des armes;

Promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale, afin d'étudier d'une manière intégrale le phénomène du déplacement de différents facteurs liés au problème de la drogue, notamment le déplacement de personnes et les récoltes illicites;

Criminalité transnationale organisée

Encourager tous les pays de l'hémisphère, dans les meilleurs délais et selon le cas, à signer et ratifier, ou à ratifier la *Convention sur la criminalité transnationale organisée*, des Nations Unies, son *Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer*, et de son *Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*, ou à y adhérer, ainsi que son *Protocole contre la fabrication et le commerce illicites des armes à feu, de leurs pièces et de leurs munitions*, lorsque ce protocole sera prêt pour la signature;

Mettre en œuvre des stratégies collectives, dont celles se dégageant des réunions des ministres de la Justice des Amériques, afin de renforcer la capacité institutionnelle des États d'échanger des informations et des éléments de preuve, en concluant, au besoin, des accords internationaux sur l'assistance juridique mutuelle, d'élaborer et diffuser des rapports nationaux, de renforcer la coopération, en recherchant le soutien technique et financier d'organisations multilatérales et des BMD, le cas échéant, en vue de lutter conjointement contre les formes naissantes d'activités criminelles transnationales, notamment contre le trafic de personnes et le blanchiment des produits et des actifs découlant du crime et du crime cybernétique;